

Regards

sur le travail à temps partiel

Paul ZAHLEN (STATEC)

Les statistiques les plus récentes concernant l'emploi à temps partiel commentées dans la présente publication sont issues de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) menée au Luxembourg par le STATEC. A noter que cette enquête ne concerne que les résidents à l'exclusion des frontaliers.

Plus de la moitié de l'augmentation de l'emploi des résidents depuis 1996 est due au temps partiel

Selon l'enquête sur les forces de travail, sur un emploi total (des résidents) de 217 000 en 2009, 39 600 personnes travaillaient à temps partiel au Luxembourg. Alors qu'en 1983 le temps partiel ne constituait qu'à peine 7 % de l'emploi total, sa part passe à 18% en 2009. A noter que le début de la véritable extension du temps partiel se situe cependant dans la deuxième moitié des années 1990.

Tableau 1 : Emploi des résidents à temps complet et à temps partiel, 1983-2009 (en 1000)

	1983	1990	1996	2000	2009
Total	145.2	157.1	165.1	180.9	217.2
Temps complet	134.5	146.1	152.4	160.4	177.6
Temps partiel	9.7	10.9	12.7	20.5	39.6
Temps partiel en % de l'emploi total	6.7	6.9	7.7	11.3	18.2

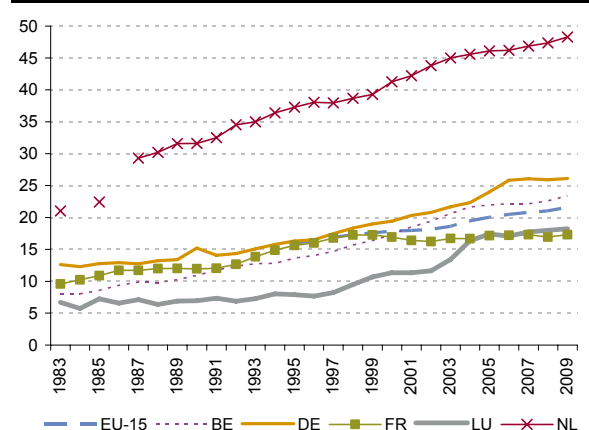
Source : STATEC (EFT)

Sur les 52 000 emplois « résidents » créés depuis 1996 au Luxembourg, quelque 27 000, c'est-à-dire plus de 50%, sont des emplois à temps partiel. Le Luxembourg suit le mouvement qui se dessine en Europe sans pour autant atteindre les chiffres de l'emploi à temps partiel de la plupart des pays voisins.

En 2009, la part du temps partiel dans l'emploi total était de 23% en Belgique, de 26 % en Allemagne et même de 48% aux Pays-Bas.

Parmi les voisins, seule la France, avec un taux de quelque 17% se situe au même niveau que le Luxembourg.

Graphique 1 : Part du travail à temps partiel dans l'emploi total, 1983-2009 (en %)



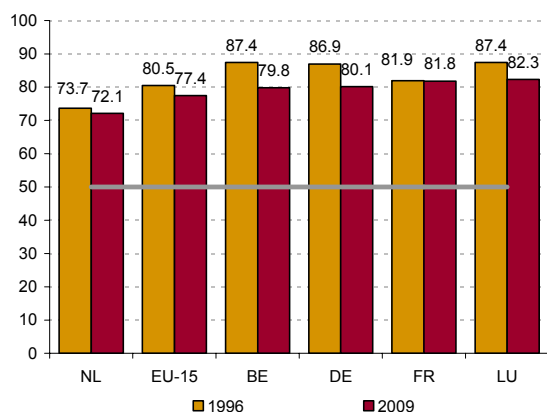
Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Le temps partiel : une forme de travail qui continue à se décliner au féminin

Le nombre de résidents masculins en emploi à temps partiel est passé de 1 600 en 1996 à quelque 7 000 en 2009. Les femmes travaillant à temps partiel étaient au nombre de 32 600 en 2009, contre 11 100 en 1996. Malgré la forte augmentation du temps partiel masculin au cours des dernières années, le phénomène reste essentiellement féminin ... et cela encore plus au Luxembourg que dans les pays voisins. Dans notre pays, la part des femmes dans l'emploi à temps partiel était de 82% en 2009, contre 80% dans l'EU-15. Les Pays-Bas se distinguent dans ce domaine avec une part d'hommes travaillant à temps partiel de près de 30% de l'emploi partiel total.

2 Regards 9-2010 sur le travail à temps partiel

Graphique 2 : Part des femmes dans l'emploi à temps partiel, 1996 et 2009



Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

La part du travail à temps partiel involontaire est d'environ 10%

Le travail à temps partiel involontaire est défini par la proportion des personnes travaillant à temps partiel et qui disent ne pas avoir trouvé un travail à temps plein. Au Luxembourg, la part du temps partiel involontaire est de 9.4 % en 2008. Dans la comparaison européenne ce taux est faible. En effet, il atteint 24.4% dans l'EU-15, plus de 30% en France, 21.9% en Allemagne et 14.3% en Belgique. A noter les taux faibles des Pays-Bas (autour de 4%) et de la Suisse (quelque 5%).

Au Luxembourg, c'est surtout l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler (24.8%) et les autres responsabilités familiales ou personnelles (48.5%) qui expliquent le choix du temps partiel.

Tableau 2 : Raisons pour l'emploi à temps partiel, 2008 (en %)

	Assistance d'enfants ou d'adultes incapables de travailler	Responsabilités familiales ou personnelles	N'a pas trouvé un emploi à temps plein	Autres raisons	Total
EU-27	22.8	15.7	24.4	37.1	100.0
EU-15	24.4	16.7	24.3	34.6	100.0
BE	17.6	38.2	14.3	29.9	100.0
DE	22.5	22.1	21.9	33.5	100.0
FR	33.2	14.9	34.8	17.1	100.0
LU	24.6	48.5	9.4	17.5	100.0
NL	34.3	7.0	4.4	54.3	100.0

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Le temps partiel très répandu dans l'administration publique, l'éducation et la santé

Sur un total de 39 600 emplois à temps partiel (de résidents) dans l'économie luxembourgeoise en 2009, 16 400 (soit 41%) se trouvent dans le domaine « Administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale ». Viennent ensuite le secteur « Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages et extra-territoriales » avec 15.4% du total de l'emploi à temps partiel, puis le commerce et le secteur HORECA (13.4%). Finalement, les branches « Activités financières » (banques, PSF, ...) et « Activités spécialisées scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien » contribuent chacune avec quelque 10% au travail à temps partiel total.

En jetant en regard sur le poids du temps partiel dans chaque branche économique, on note qu'un quart de l'emploi des branches « Arts et spectacles, activités récréatives, ... » (27.5%) et « Administration publique, éducation, santé et action sociale » (25%) est du temps partiel. Ce sont également les branches les plus féminisées. La part des femmes dans l'emploi y dépasse les 50% (60% d'emploi féminin dans la branche « Arts et spectacles, ... » et 55% dans l'« Administration publique ... »).

Tableau 3 : L'emploi à temps partiel par branches, 2009

	En % du total de l'emploi à temps partiel (ensemble des branches)	En % de l'emploi total de la branche
Commerce, transport, hébergement et activités de restauration	13.4	14.0
Information et communication	3.0	16.4
Activités financières	9.6	13.8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien	9.6	19.2
Administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale	41.4	25.0
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages et extra-territoriales	15.4	27.5
Autres branches	7.6	8.1
Toutes branches	100.0	18.2

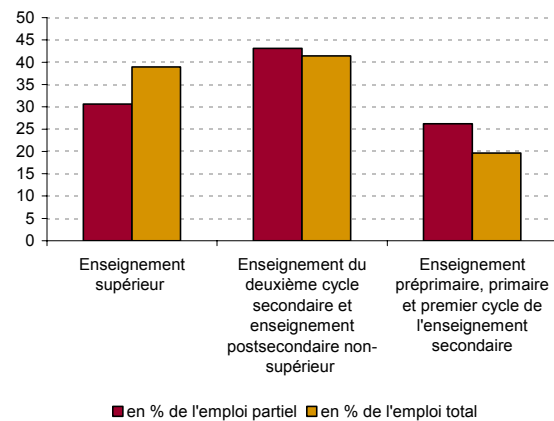
Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Un niveau d'éducation faible augmente la probabilité de travailler à temps partiel

Au Luxembourg, la part de ceux ayant un niveau d'éducation faible (préprimaire, primaire, 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire codes 0 à 2 de la CITE, Classification Internationale Type de l'Education,) dans l'emploi total est d'environ 20% en 2009. Dans l'emploi partiel, cette part est de plus de 25%.

A l'inverse, le temps partiel est moins fréquent parmi les travailleurs ayant un niveau d'éducation élevé. La part des travailleurs ayant un niveau d'enseignement supérieur (CITE 5-6) dans l'emploi total approche les 40%, alors que leur part dans l'emploi à temps partiel dépasse à peine les 30%. Ces caractéristiques se retrouvent dans la plupart des autres pays européens et notamment dans les pays voisins.

Graphique 3 : Emploi total et emploi partiel selon le niveau d'éducation, 2009



Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Le temps partiel par âges : une répartition assez homogène, à première vue

En prenant en considération les deux sexes, on constate qu'au Luxembourg la part du temps partiel dans l'emploi atteint des niveaux assez similaires pour les trois classes d'âge prises en considération (18.4% de l'emploi total des 15-24 ans, 17.2% des 25-49 ans et 18.7% pour les 50-64 ans). Dans l'EU-15, c'est chez les 15-24 ans que l'emploi à temps partiel est le plus répandu (30.9% de l'emploi dans cette classe d'âge). Aux Pays-Bas, le taux pour cette classe d'âge est même de plus de 70%.

Par contre, dans deux des pays voisins du Luxembourg, le temps partiel est significativement plus élevé chez les plus âgés. En Belgique, il est de 29.3% de l'emploi des 50-64 ans (contre 23.7% pour les 15-24 ans), en Allemagne, le taux pour les 50-64 ans atteint les 27% (contre 20.7% pour les 15-24 ans)

En y regardant de plus près, c'est-à-dire en distinguant entre les deux sexes, l'appréciation générale doit être nuancée. On a dit qu'au Luxembourg la part de l'emploi partiel est relativement similaire dans les classes d'âge prises en considération. Cette moyenne cache néanmoins deux évolutions qui vont dans des sens opposés. Pour les femmes, le temps partiel au Luxembourg augmente avec l'âge (en passant de 24.3% chez les 25-24 ans à 35% pour les 25-49 ans et à 38.4% pour les 50-64 ans). Par contre, pour les hommes, le taux passe de 13.8%

4 Regards 9-2010

sur le travail à temps partiel

pour les 15-24 ans à 3.1% (25-49 ans) avant de remonter légèrement à 6.1% pour les 50-64 ans.

Ajoutons qu'en Allemagne et en Belgique, la part du temps partiel chez les femmes tend à augmenter de façon encore plus significative avec l'âge qu'au Luxembourg (en Belgique, le taux passe de 34.4% pour les 15-24 ans à 51.4% pour les 50-64 ans).

Notons finalement qu'aux Pays-Bas, la part du temps partiel extrêmement élevé chez les plus jeunes - près de 82% de l'emploi féminin de la classe d'âge des 15-24 ans – est plus faible chez les 25-49 ans tout en se situant à un niveau de loin supérieur à la moyenne européenne (71.9% de l'emploi féminin dans cette classe d'âge).

En ce qui concerne l'emploi masculin, la diminution du temps partiel entre la classe d'âge des 15-24 ans et celle des 25-49 ans est un phénomène généralisé en Europe, de même que la légère augmentation observée pour les 50-64 ans. Même aux Pays-Bas, où le temps partiel masculin est très développé chez les 15-24 ans (près de 65% de l'emploi masculin dans cette classe d'âge), on note un recul spectaculaire du temps partiel dans la classe d'âge des 25-49 ans (13.4%).

Tableau 4 : Part du temps partiel dans l'emploi pour un sexe et une tranche d'âge donnés, 2009 (%)

	Femmes		
	50-64 ans	25-49 ans	15-24 ans
EU-15	39.0	35.1	39.6
BE	51.4	39.1	34.4
DE	49.5	46.2	26.0
FR	31.3	28.6	33.0
LU	38.4	35.0	24.3
NL	80.8	71.9	81.8
	Hommes		
	50-64 ans	25-49 ans	15-24 ans
EU-15	8.6	5.6	23.1
BE	13.4	5.6	14.8
DE	8.6	7.4	15.8
FR	7.0	4.3	12.5
LU	6.1	3.2	13.8
NL	22.4	13.4	64.9
	Les 2 sexes		
	50-64 ans	25-49 ans	15-24 ans
EU-15	22.0	19.1	30.9
BE	29.3	21.1	23.7
DE	27.2	25.5	20.7
FR	18.8	15.8	22.0
LU	18.7	17.2	18.4
NL	47.3	40.9	73.3

Source : STATEC, EUROSTAT (EFT)

Service central de la statistique et des études économiques
B.P. 304
L-2013 Luxembourg
Tél. 247-84219 Fax 46 42 89
E-mail: info@statec.etat.lu
Internet: www.statistiques.lu

Pour en savoir plus:
Paul ZAHLEN
Tél. 247-84384
E-mail: paul.zahlen@statec.etat.lu